



*Avec le travail, j'ai acquis une autonomie financière.
Donc, je suis moins dépendant de ma famille et de la société.
Le fait de travailler m'a permis d'emmagasiner de l'expérience : j'ai désormais plus
de choses à dire, que je peux partager avec mes amis.
De plus, je me lève le matin avec un but : bien faire ce que je fais dans la journée :
ça rapporte une certaine fierté.*

Sébastien



EMPLOI ACCOMPAGNÉ



PERSONNES CONCERNÉES



MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Aux personnes :

- Rencontrant des troubles psychiques
- Agées de plus de 16 ans
- Volontaires pour exercer un emploi sur le marché du travail
- Avec une RQTH

- Une approche orientée "rétablissement par le travail", pour permettre à la personne de retrouver espoir, confiance en elle et pouvoir d'agir
- Un accompagnement individualisé à la construction du projet, suivi d'une mise en emploi sur le marché du travail, le plus rapidement possible
- Une collaboration étroite avec le manager de la personne, et son réseau médico-social, sanitaire et professionnel
- Un suivi illimité dans le temps, dans son poste comme dans une nouvelle recherche d'emploi



TYPE DE CONTRAT



PROCÉDURE D'INTÉGRATION

- Obtenir une orientation professionnelle (ORP) de la MDPH ou une prescription par le SPE
- Réaliser un, ou plusieurs entretiens si nécessaires

- La personne concernée est bénéficiaire d'un service d'accompagnement vers l'emploi
- Elle signe, avec Messidor, une charte d'engagement réciproque qui détaille les actions favorisant la réussite de son accompagnement et l'investissement respectif de chacune des parties



LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

ETAPE 1 DEFINIR SON PROJET PROFESSIONNEL

1. Clarifier son projet professionnel en se basant sur ses préférences individuelles
2. Evaluer ses capacités, ses freins et sa motivation à l'emploi

ETAPE 2 RECHERCHER UN EMPLOI

1. Identifier rapidement un métier en adéquation avec ses capacités et ses aspirations
2. Identifier des offres et rédiger son CV et ses lettres de motivation
3. Se préparer efficacement à ses entretiens de recrutement

ETAPE 3 ÊTRE INTÉGRÉ ET FORMÉ

1. Se former in situ sur le poste nouvellement occupé
2. Être accompagné dans sa prise de poste, en lien avec son manager
3. Si besoin :
 - Être aidé à l'aménagement de son poste de travail
 - Faire bénéficier son entourage professionnel et son manager d'une sensibilisation au handicap psychique

ETAPE 4 ÊTRE DURABLEMENT SOUTENU

1. Bénéficier de temps d'échanges réguliers avec son conseiller d'emploi accompagné, et son manager, en fonction de ses besoins
2. Retravailler son projet professionnel, avec l'aide de son conseiller d'emploi accompagné, si son contrat arrive à son terme afin de retrouver efficacement un nouvel emploi
3. Si besoin, être accompagné vers un autre projet que celui d'un emploi sur le marché du travail (ESAT/EA, soins, occupationnel, autre)



www.messidor.asso.fr

